



Béziers, le 27 mars 2025

PROCES DE L'ACCIDENT MORTEL DU 10 AOUT 2016 A GABIAN

Quatrième et dernière journée de ce procès pour l'histoire : le réquisitoire du procureur et les plaidoiries des avocats des prévenus.

Réquisitoire du procureur de la république :

« le travail d'enquête a été d'une importance que j'ai rarement connu, ce travail a participé à établir des fautes », « l'attente de la vérité judiciaire », « n'a pas écouté », « refuser un GIFF de Haute-Saône car pas aux normes de 2006 », « tout le monde savait au SDIS 34 sauf le directeur »

Les plaidoiries des avocats des prévenus :

« on a l'avantage du confort, le temps, le recul », « jamais cherché à échapper à ce procès », « réquisitoire en lourd décalage des pièces du dossier », « réquisitions surréalistes », « parler d'un monde que je connais pas, je dois imaginer », « j'ai entendu la trahison, l'abandon », « prendre la mesure de votre souffrance », « l'émotion ce n'est que l'écume des choses », « un excès de professionnalisme », « sémantique », la rédaction est honteuse, c'est une manière de dire débrouillez-vous » « à la DG se couvrir et ouvrir le parapluie, ils sont champions, ils sont champions du monde » « on ne pose la question dont on ne connaît pas la raison », « les parties civiles n'ont pas soutenu l'accusation mais réinventée », « je ne suis pas celui qui ne sait pas, mais organisé juridiquement pour ne pas savoir », « cabine refuge ? Ma conviction parce que c'est ce qu'on nous enseigne ; Après cet accident ma conviction est ébranlée ».

Expression des prévenus : tous s'expriment l'un sanglante « on m'a traité d'assassin », « pensées pour les victimes et leur famille », un autre lit un texte, s'excuse de son comportement.

Le délibéré :

Un agent est relaxé au bénéfice du doute

Un agent est reconnu coupable à 8 mois de prison avec sursis

Un agent est reconnu coupable à 8 mois de prison avec sursis

Un agent est reconnu coupable à 12 mois de prison avec sursis

Le directeur est reconnu coupable de 24 mois de prison, 6mois fermes et 18 mois de sursis

Les prévenus ont 10 jours pour faire appel du jugement.

Une audience pour les parties civiles est fixée à début juillet.

L'audience pauses déduites aura duré 6h20.